

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 17 décembre 2011
Prise d'effet le 1er avril 2012

Livre 4, Article 9.4.1.2

9.4.1.2 *Dans les Epreuves en Campagne et 3D, tous les pas de tir doivent permettre à au moins 2 athlètes de tirer en même temps.*